

ment, qu'ils défendent leur cause et cherchent à prolonger autant qu'ils pourront leur pouvoir matériel à côté de leur pouvoir spirituel, c'est leur affaire, et nous ne pouvons les en blâmer.

Par exemple, ce qui nous répugne, ce sont les hommes qui se montrent à moitié laïques, à moitié clercs, et qui ne savent pas quel côté prédomine chez eux.

Ces hommes-là sont la ruine des nations et les conduisent au milieu d'écueils où chaque abordage enlève un morceau utile au vaisseau. D'abordage en abordage on arrive à la catastrophe finale et la nation retombe dans le noir asservissement des puissances incontrôlables.

Voyons, en somme, qui est-ce qui se plaint au Manitoba ?

Personne.

Voilà cinq ans que la loi des écoles publiques existe.

Pendant deux ans on n'a rien entendu et un beau jour, il s'est fait quelque tapage.

Où ça ? Au Manitoba ?

Non, dans Québec.

Car c'est dans Québec qu'a été soulevé tout le potin que nous entendons aujourd'hui.

Avouons que l'idée n'en est pas venue toute seule aux leaders du mouvement qui s'est si étendu aujourd'hui.

Les deux promoteurs du conflit sont l'hon. M. Larivière et M. le sénateur Bernier, du Manitoba.

Vous penseriez peut-être que c'est par pur patriotisme, par amour des petits catholiques du Manitoba, qu'ils ont entrepris la grande bataille qui agite tout le pays.

Ce serait une erreur de le croire. M. Larivière était ministre dans le gouvernement Norquay et dans le gouvernement Harrison, M. Bernier était surintendant de l'éducation, et c'étaient eux deux qui fricassaient l'éducation française et catholique au Manitoba. Il paraît que c'était joli, leur administration, si joli que le gouvernement Greenway en arrivant au pouvoir en a été dégoûté, et que c'est aux découvertes qu'il a faites dans la gestion de ces messieurs qu'il faut attribuer la sévérité de la loi scolaire de 1890.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de ces deux intéressants et intéressés personnages de se voir ainsi coupés aux gages. Leur place était très profitable. Ils avaient le contrôle absolu de la section française et faisaient la pluie et le beau temps, commandant à Montréal de grosses impressions, achetant des livres, bourrant les magasins avec des *rossignols* de librairie qui laissaient une jolie marge.

Dépossédés, ils entrèrent en campagne pour être remis à la crèche.

On voit là la source de l'intérêt qu'ils portent aux Manitobains.

Ils n'eurent pas de peine à enrôler dans leur protestation Mgr Taché, en lui montrant la décision du gouvernement comme un attentat porté à son autorité et à celle du clergé en général, et voilà les chiens de la guerre déchaînés.

Ces messieurs arrivent dans Québec et soulèvent toute la population pour la défense de ces pauvres manitobains qu'on force d'aller à des écoles protestantes.

D'abord, il est faux que les écoles publiques du Manitoba soient des écoles protestantes, et puis, serait-ce vrai, ne vaut-il pas mieux aller à l'école protestante que de ne pas aller à l'école du tout.

Et encore, les manitobains iraient-ils aux écoles protestantes, ils ne feraient pas pire que les fils de nos grands hommes, des grands perturbateurs, qui sont parfaitement envoyés aux grandes universités protestantes pour terminer leurs études.

Il est vrai que ce qui est permis à ces messieurs n'est peut-être pas permis aux manitobains qui n'ont pas les grâces d'état.

Quant à nous, nous n'avons pas à dissimuler une opinion que nous avons exprimée depuis longtemps, nous sommes en faveur des écoles publiques, des écoles où fraternisent toutes les races, les religions et les coutumes. Nous ne croyons pas qu'il y ait de moyen plus efficace de cimenter les éléments d'une nation qu'en mettant côte à côte la jeunesse des diverses races qui la composent.

Nous nions que les signes distinctifs des races s'y oblitèrent, y dégénèrent. Chaque race conserve sa caractéristique mais y ajoute un sentiment commun de solidarité qui ne peut s'établir autrement que par une longue cohabitation et fréquentation.

L'école publique est le grand instrument de formation des esprits larges, aux idées humaines et généreuses.

L'école séparée, comme son nom l'indique personifie la classification : *séparée*, séparée des autres, exclusiviste, partisane.

Toute grande idée disparaît. Les Manitobains l'ont bien compris et donnent par leurs actes un démenti aux criailles des batailleurs pour le rétablissement des écoles séparées.

Trente-six des anciens districts scolaires catholiques ont adopté les écoles publiques ; il ne reste plus que trente-huit districts qui ont conservé des écoles catholiques maintenues par souscription et qui petit à petit s'émiettent pour devenir des écoles publiques.

Est-ce la peine de bouleverser le Manitoba pour cela, surtout quand il ne demande rien ?